



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

PUBLICATION DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

(APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

L'an deux mille vingt - trois et le 16 octobre à 18h45,
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X									
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain			X	
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline		X		FANGUIAIRE S.	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JORDAN	Éric		X		HOURS C.
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMIANSKI	Jean-Pierre	X				D'HELLY	William	X			
POURRIERE	Denis	X						13	03	02	

Conseillers municipaux en exercice : 18

Présents (P) : 13

Absents excusés ayant donné procuration : 03

Absents sans procuration : 02

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 18h45.

1. Désignation secrétaire de séance

M. Bruno CHALLIER a été proposé comme secrétaire de séance.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

2. Adoption du compte rendu de la séance précédente en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

3. Fonctionnement du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission courant juillet dernier, pour raisons personnelles, de **Mme Anne-Marie GHIPPONI**.

En application des dispositions de l'article L270 du Code électoral, Madame **Martine BREMOND** en qualité de candidat relevant de la liste sur laquelle madame GHIPPONI avait été élue, et venant immédiatement après le dernier candidat élu, a été appelée à occuper le siège désormais vacant laissé par Madame GHIPPONI.

Madame BREMOND ayant souhaité renoncer au bénéfice de ce siège pour raisons personnelles, **Monsieur Karl AHLBORN**, personne suivante sur la même liste, a donc été appelé à occuper le siège désormais vacant et devait être installé dans ses nouvelles fonctions lors de ce Conseil Municipal.

Monsieur le Préfet a été informé en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Karl AHLBORN ayant également souhaité renoncer au bénéfice de ce siège pour raisons personnelles, la personne suivante sera immédiatement informée

Un siège au Conseil Municipal étant en l'état non pourvu, le Conseil Municipal ne comptera, pour cette séance, que 18 conseillers municipaux en exercice sur les 19 sièges que compte l'assemblée municipale.

S'agissant d'une simple information, il n'y a pas de vote.

4. Finances municipales :

- Passage au nouveau plan comptable et budgétaire M57
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés
- Admissions en non-valeurs
Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

5. Ressources Humaines : Création de postes au Tableau des effectifs - CDD pour accroissement temporaire d'activité – sur le principe de la reconduction du dispositif de postes existants pour les besoins sur l'école.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

6. Aménagement local et développement durable :

- Proposition de définition d'une zone d'accélération des énergies renouvelables, quartier des Bourdas, parcelle cadastrée E175.
Vote : Adoption à la majorité :
14 POUR
02 CONTRE
(Mme Arlette RUIZ ; M. Jacques CHAIX)
0 ABSTENTION

7. Affaires foncières :

- Déclassement du site et des bâtiments de la friche piscine municipale

Vote : Adoption à la majorité :

12 POUR

4 CONTRE

(Mmes et Mrs : Cyrille Hours, Mireille Grattapaglia, Eric Jourdan et William D'HELLY)

0 ABSTENTION

- Mise en place d'une clôture quartier de la Jourdane

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

- Acquisitions foncières :

- o Différents terrains propriété des conjoints DELHOMME, AUBIN et LAFORCE, (14 parcelles), situés sur le territoire communal, dont parcelle BH366 située quartier de l'Eclou permettant l'implantation d'un Point d'Apport Volontaire de déchets ménagers (PAV) pour un montant de 7 500 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

- o 3 parcelles cadastrées AS 307, 396 et 397, propriété Ducros, situées quartier du Vieux-village, pour un montant de 145 000 €,

Vote : Adoption à la majorité :

3 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION

(Mmes et Mrs : Cyrille Hours, Mireille Grattapaglia, Eric Jourdan)

- o Ancienne Cave coopérative céréalière, parcelle cadastrée AS 415, pour un montant de 60 000 €,

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

- o Parcelle agricole quartier du Vieux-village, cadastrée AS 352, pour un montant de 8000 €,

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

- o 2 parcelles cadastrées BT 147 et AN 001, quartier Malaurie, pour un montant de 1000 €,

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

- o 2 parcelles cadastrées BH 177 et AZ 197, situées quartier Saint Pierre et Ricarde pour un montant maximum de 2 500 € (deux-mille cinq-cent euros).

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

8. Sécurité publique : Création de la Réserve Communale de Sécurité Civile

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

9. Divers : Réflexion sur la dénomination du bâtiment dit « CIL »

Dans le cadre de la réouverture du bâtiment suite à sa réhabilitation, et sa mise à disposition partielle de l'association AVEC pour l'animation d'un *Tiers lieu*, M. le Maire a souhaité nourrir une réflexion collégiale sur la dénomination précise à donner à ce bâtiment public.

A l'issue des échanges la dénomination *Centre Intergénérationnel et de Loisirs*, conservant l'ancien acronyme « CIL », proposée par le Maire, a reçu un accueil favorable de l'ensemble des conseillers. Il a été évoqué que cette dénomination pourrait être également agrémentée d'une formule provençale du type « *Oustau per touti* » (Maison pour tous).

S'agissant d'un simple échange, il n'y a pas de vote

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 21h45.

Le Maire,



E. HUGOU

A handwritten signature in blue ink, written over the official seal and the name "E. HUGOU". The signature is stylized and appears to be "E. HUGOU" with a large flourish at the end.